



## Conseils succession apres une 2 eme union

Par **vivi06400**, le **29/08/2013** à **21:02**

Bonjour,

Je me pose une question qui me travaille un peu. Ma mère possède une maison qu'elle a achetée avant le décès de mon père. Elle a voulu la vendre pour en acheter une autre avec son nouveau conjoint.

A la vente de cette maison, avec ma soeur, nous lui avons donné notre autorisation pour la vendre. Puisque la part de notre père nous revenait à ma soeur et moi.

Son conjoint veut qu'elle achète une maison à rénover et comme il ne travaille plus il veut faire les travaux de restauration.

S'il arrivait quelque chose à ma mère, son conjoint peut-il exiger une contribution financière, du fait qu'il est fait les travaux ?

Il faut savoir que cet homme n'a aucun bien immobilier, qu'il ne travaille pas et peu de revenu. J'ai peur qu'il profite de ma mère pour récupérer de l'argent par la suite. En sachant qu'ils ne sont ni mariés, ni pacés. Et qu'apparemment les papiers chez le notaire sont faits uniquement au nom de ma mère.

Pouvez-vous m'aiguiller et me dire ce que je peux faire et s'il serait dans son droit ?

Merci pour vos réponses.

cdt